

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 28 novembre 2019

APRES LES URGENCES, JUSQU'OU VA-T-ON SACRIFIER L'ANESTHESIE-REANIMATION HOSPITALIERE ?

Ce lundi 25 novembre 2019, le ministère de la Santé annonce un « probable » amendement au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, afin de contrôler le non-respect du décret et de l'arrêté du 24 novembre 2017 encadrant les rémunérations des praticiens intérimaires.

Si le SNPHARE s'est ému des montants exorbitants de certaines rémunérations des intérimaires, il rappelle que **la réglementation encadrant les rémunérations des intérimaires devait être assortie d'une revalorisation des praticiens hospitaliers... qui n'est jamais venue !**

L'intérim est un palliatif à la pénurie médicale dans les hôpitaux, notamment en anesthésie-réanimation ou dans les services d'urgences en raison de la démographie mais surtout du manque d'attractivité de l'hôpital public : **les médecins intérimaires ont souvent renoncé à des postes de praticiens hospitaliers** en raison de conditions de travail trop difficiles et/ou de rémunérations insuffisantes. **La flambée des tarifs dans certaines régions ou à certaines périodes de l'année, contraignant les établissements à dépasser la loi pour garantir la permanence des soins, reflètent simplement le prix réel du marché et jettent une lumière crue sur la faiblesse des rémunérations médicales hospitalières.**

Le SNPHARE et le SNMRH, qui comptent majoritairement des médecins anesthésistes-réanimateurs, ont demandé depuis septembre 2018 un rendez-vous commun au ministère au sujet des rémunérations des praticiens travaillant à l'hôpital : titulaires permanents comme intérimaires. Cette demande est plus que jamais d'actualité.

A l'heure d'une mobilisation massive et inédite pour sauver l'hôpital public, il est consternant de constater que les mesures d'urgence se réduisent à une chasse aux sorcières – dont le seul effet sera, faute de médecins remplaçants, de fermer des blocs opératoires et des lignes de garde aux urgences/SAMU... les usagers apprécieront - plutôt que de s'attaquer à la nécessaire revalorisation des grilles salariales : entre le mercenariat et la braderie de notre profession, il y a **le juste prix de notre travail, à hauteur de nos compétences, de nos responsabilités et de la pénibilité de notre exercice en période de permanence des soins.**

Le SNPHARE demande que soient immédiatement reprises les concertations sur la modernisation du statut de praticien hospitalier : seules les améliorations des conditions de travail et une revalorisation de la grille salariale redonneront de l'attractivité à l'hôpital public.